



Demission et refus de preavis de l'employeur

Par Low04

Bonjour,

J'ai posé ma démission vendredi 14 janvier dernier. Au préalable j'en ai informé mon directeur en demandant s'il était possible de quitter l'entreprise dans 15 jours et il me répond que comme ça fait pas longtemps que je suis dans l'entreprise depuis pas longtemps mon préavis est de 15 jours voir même une semaine. Je me base donc sur ce qu'il me dit et écris dans ma lettre de démission "Selon les termes de mon contrat je quitterai l'entreprise après une période de préavis de 15 jours"

Il me convoque aujourd'hui (19 janvier) accompagné de la RH, et m'informe alors que selon mon contrat j'ai une période de préavis de 1 mois et que je pourrai quitter l'entreprise plus tôt s'ils trouvent quelqu'un avant. Je ne suis pas d'accord avec ça car je souhaite avoir une date fixe afin d'informer mon nouvel employeur d'une date d'arrivée.

La négociation se poursuit le ton monte et mon employeur me demande de quitter l'entreprise immédiatement et que mon contrat s'arrête aujourd'hui. Mon solde de tout compte me sera envoyé par courrier.

Je souhaiterais savoir dans un premier temps s'il est dans ses droits? Et quels recours ai-je?

J'ai aussi peur qu'il fasse passer ça pour un abandon de poste puisque rien a été formalisé par écrit.

Enfin, comment devrait être formalisée cette rupture? Démission? Licenciement?

Merci d'avance pour vos réponses.

Bonne soirée,

Par hideo

Bonsoir,

Il faut écrire un recommandé AR en relatant l'incident et détaillé ce qui s'est dit exactement. Vous prenez acte de la rupture de votre contrat sans préavis, sur décision de votre employeur et demandez le paiement intégral de votre préavis. Vous pourrez embaucher immédiatement chez votre nouvel employeur.

Cordialement